

Comptes annuels

Bilan Actif

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	1 440	133	1 307	
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	47 000		47 000	47 000
Constructions	423 000	99 405	323 595	340 162
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	218 830		218 830	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 542 353		1 542 353	1 542 353
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	TOTAL I	2 232 622	99 538	2 133 084
Comptes de liaison	II			1 929 515
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	24 493		24 493	205
Valeurs mobilières de placement	252 179		252 179	251 195
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	65 936		65 936	184 565
Charges constatées d'avance	7 611		7 611	493
	TOTAL III	350 219	350 219	436 458
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Ecart de conversion actif	VI			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 582 841	99 538	2 483 303	2 365 973

Bilan Passif

	31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	2 012 353	2 012 353
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	209 321	120 097
Excédent ou déficit de l'exercice	85 084	89 225
	Situation nette	2 221 674
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
	TOTAL I	2 306 758
Comptes de liaison	II	2 221 674
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
	TOTAL III	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	TOTAL IV	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	138 303	136 168
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 853	7 336
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 609	795
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 780	
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
	TOTAL V	176 546
Ecart de conversion passif	VI	144 299
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 365 973

Compte de résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		4
	TOTAL I	4
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	5 903	6 088
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	33 991	29 129
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 563	4 533
Salaires et traitements	4 958	4 392
Charges sociales	2 357	2 193
Dotations aux amortissements et dépréciations	16 700	16 568
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	4	
	TOTAL II	62 902
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-62 898
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	152 575	151 108
Autres intérêts et produits assimilés	984	1 014
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL III	153 559
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL IV	
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)	153 559
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	89 225

Compte de résultat (Suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL V	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	TOTAL VI	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	153 560
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	62 902
	EXCEDENT OU DEFICIT	85 084
		89 225
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
	TOTAL	
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
	TOTAL	

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total du bilan avant répartition est de 2 483 303 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 85 084 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Le fonds de dotation Max Gold a reçu en dotation initiale des titres de la société civile immobilière Belle Allée lui procurant une quote-part des revenus fonciers de cette dernière.

Les associés de la SCI Belle Allée ont décidé d'affecter l'intégralité du résultat 2019 en dividendes. Ainsi la quote-part des dividendes revenant au Fonds de dotation Max Gold s'est élevé à 152 575 €.

Le résultat comptable du 31 décembre 2020 de la SCI Belle Allée ne peut être appréhendé qu'après décision d'affectation des résultats par les associés soit en 2021.

Aucune dépréciation des titres n'a été constatée.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, le fonds de dotation a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- Constructions 10 à 50 ans,

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Contributions volontaires en nature

Les temps statutaires (Assemblée générale, bureau, Conseil d'administration...) sont considérés comme inhérents à la vie démocratique et associative de la structure et de ce fait n'ont pas fait l'objet d'un recensement et d'une valorisation du temps qui y est consacré par les élus bénévoles et par les membres.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 440	
TOTAL			1 440	
Terrains	47 000			
Constructions :	423 000			
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Générales, agencements et aménagements constructions				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage				
- Générales, agencements et aménagements divers				
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			218 830	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL	470 000		218 830	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :	1 542 353			
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL	1 542 353			
TOTAL GENERAL	2 012 353		220 270	
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 440	
TOTAL			1 440	
Terrains			47 000	
Constructions :			423 000	
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencements et aménagements const.				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencements et aménagements divers				
- De transport				
Matériel :				
- De bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			218 830	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL			688 830	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :			1 542 353	
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			1 542 353	
TOTAL GENERAL			2 232 622	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		133		133
TOTAL		133		133
Terrains				
Constructions - Sur sol propre	82 838	16 567		99 405
: - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	82 838	16 567		99 405
TOTAL GENERAL	82 838	16 700		99 538

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode Amort. dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode Amort. dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions - Sur sol propre							
: - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GENERAL							
DOTATIONS NON VENTILEES				REPRISES NON VENTILEES			TOTAL GENERAL NON VENTILE

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	200	200	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfiques			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	24 293	24 293	
Charges constatées d'avance	7 611	7 611	
	TOTAL	32 104	32 104

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Commentaire

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	138 303	138 303		
Fournisseurs et comptes rattachés	13 853	13 853		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	1 609	1 609		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 780	22 780		
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	176 546	176 546		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaire

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	2 012 353				2 012 353
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	120 097		89 225		209 321
Excédent ou déficit de l'exercice	89 225				85 084
Situation nette	2 221 674		89 225		2 306 758
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	2 221 674		89 225		2 306 758

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 000	4 000
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 780	
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
TOTAL	28 780	4 000

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients, usagers et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres		
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités		
TOTAL		

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2020	31/12/2019
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

Commentaire

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2020	31/12/2019
Charges :	- D'exploitation	7 611	493
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		7 611	493

Commentaire

<p style="text-align: center;">RAPPORT d'ACTIVITE</p> <p style="text-align: center;">DU FONDS DE DOTATION MAX GOLD</p> <p style="text-align: center;">EXERCICE ANNEE 2020</p>
--

<p style="text-align: center;">1. Préambule</p>
--

Madame Hélène Gold, par une donation effectuée le 4 décembre 2014, a créé le Fonds de Dotation Max Gold (dit aussi « ATELIER MAX GOLD »), dont les statuts ont été déposés à la Préfecture du Loiret. La préfecture a entériné la création du Fonds de Dotation en janvier 2015.

Le siège social du Fonds de Dotation Max Gold est au 1, rue du Château, lieu-dit « Beaumont », commune de Cravant, 45190 (Loiret)

L'article 2 des statuts du Fonds de Dotation Max Gold, qui en définit l'objet, stipule que ce fonds de dotation a pour objet de :

- Mettre en valeur, diffuser ou protéger l'œuvre de Max Gold, en particulier en reconstituant dans des locaux existants ou à construire « la pièce atelier » de l'artiste Max Gold, en permettant qu'elle soit ouverte au regard du public.
- Favoriser la création dans le domaine de la culture, de l'art et de l'artisanat
- Favoriser la connaissance et la promotion du patrimoine artistique et construit de la région proche du site de Cravant (45190), 1 rue du château, au lieu-dit «Beaumont», à proximité de la Loire, de la Sologne et de la Beauce.
- Engager la formation liée aux activités artistiques et culturelles
- Accueillir des artistes en résidence à Beaumont
- Réaliser toute initiative dans le domaine de la création artistique et culturelle



2. Fonctionnement interne du Fonds de Dotation Max Gold
--

Les organes de Gouvernance du Fonds de Dotation Max Gold sont constitués d'un Conseil d'Administration (CA), et d'un Comité Consultatif. Le conseil d'administration est l'organe légal de gouvernance en application du V de l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008.

2.1 Conseil d'administration

- Le Conseil d'Administration est constitué des personnes suivantes :
 - o Mr. Jean-Pierre Jourdain (Président du CA)
 - o Mme Hélène Gold (Fondatrice)
 - o Mr. Yves Bonneau (Trésorier)
 - o Mr. Sylvain Durrleman (Secrétaire Général)

- Mention des dates de réunions et de l'ordre du jour.
 Le CA s'est réuni régulièrement durant l'année 2020, avec une fréquence néanmoins réduite par rapport aux années précédentes du fait de la pandémie COVID19 et des mesures sanitaires prises en France tout au long de l'année. De fait, toutes les réunions se sont tenues par échanges de courriels et visioconférence.

Réunion de CA	Ordre du Jour
14 janvier 2020	Bilan de l'année 2019 - Perspectives 2020. Lancement du chantier
10 février 2020	Suivi du chantier. Perspectives du Fonds. Questions diverses
18 mars 2020	CA exceptionnel suite aux mesures de confinement décidées en France du fait de l'épidémie Covid19
22 juin 2020	Approbation du Rapport d'Activité 2019 et des Comptes 20189 du Fonds Max Gold – Point sur la construction - Questions diverses
12 octobre 2020	Finalisation du choix des entreprises. Film « La Pièce » avec H. Gold
13 novembre 2020	Suivi de chantier. CR de la visite à Beaumont du Pdt du CA le 12/11
10-11 décembre 2020	Compte-rendu de la visite à Beaumont du Président du CA

En application du VI de l'article 140 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, compte tenu du fait que le montant total de ses ressources en fin d'exercice devait dépasser les 10 000 euros en fin d'exercice, le fonds Max Gold a nommé au cours de sa réunion de CA du 9 mai 2015 un Commissaire aux Comptes et un suppléant, choisis sur la liste mentionnée à l'article L. 822-1 du code de commerce. Il s'agit de Monsieur Christian Baudouin (Commissaire aux Comptes à titre principal) et de Monsieur Stéphane Lambert (Commissaire aux Comptes suppléant), tous deux inscrits sur la liste des Commissaires aux Comptes de la Région d'Orléans, et nommés pour une durée de 6 années.

Une synthèse des compte rendus des différentes réunions est présentée ci-dessous :

Réunion du 14 janvier 2020

Hélène Gold, Jean-Pierre Jourdain, Sylvain Durrleman, Yves Bonneau.

Le 14 janvier 2020, l'objectif était de discuter du bilan de l'année 2019, de préparer les objectifs de l'année 2020, et pour le Président qui y avait assisté de rendre compte de la réunion de début de chantier qui s'était tenue le 10 janvier avec les

architectes pour lancer les travaux de « La Pièce » à Beaumont.

Compte rendu de la réunion de chantier du 10/01/2020

	Intervenant	Adresse	Représentant	mail, téléphone	P	A	E	D
Maître D'Ouvrage	Fonds de Dotation Max Gold		J.P.Jourdan				X	X
architecte	Atelier d'architecture et d'urbanisme I. Buczkowska	1, rue Jules Ferry, 94200 Ivry-sur-Seine	I.Buczkowska	atelierd'architectureiwonabuczkowska@gmail.com t 01 45 21 4975 ; 06 40 96 35 55	X			
Urbaniste coordinateur	J.P.Merlot		J.P.Merlot		X			X
Bureau de contrôle	DEKRA		M. Lorillé	t 06 62 73 20 40.				X
LOT n°1 LOT n°2 Entreprise Cesaro			O.Cesar S.Wanklin	contact@cesaro-construction.com stephane.wanklin@entreprisescesaro.com t 06 42 80 78 64	X			X
Lot n°3 Entreprise Durand	SARL Denis Durand	SARL Denis Durand 41210 La Marolle en Sologne	D.Durand	t 02 54 83 70 65		X	X	X
Lot n° 4 Entreprise Perdoux	Perdoux SARL	Vennecy 7 ZA les Esses Galerne	Perdoux	couverture-perdoux@orange.fr t 02 38 75 07 64 ; 06 72 20 24 35	X			X

1 Calendrier des travaux

- a. Les trois marchés de travaux ont été signés par les entreprises et notifiés par le Fonds de dotation Max Gold.
- b. Conformément aux contrats, le Fonds de dotation procédera dans les meilleurs délais au versement d'un acompte désigné « Avance de démarrage » à chacune des entreprises
- c. L'ordre de service pour le démarrage des travaux sera envoyé dans la semaine aux entreprises. La date de « démarrage des travaux est fixée au 10 janvier 2020 pour une livraison le 15 juillet 2020

2 Planning

L'entreprise Cesaro a présenté ce jour son planning d'intervention et confirme son intervention à partir de la semaine 2. L'entreprise Perdoux interviendra à partir du 01/04/2020, l'entreprise Durand à partir de 15/04 (prise des cotes), finitions intérieures (3 semaines), à partir du 15/06). Il est demandé aux entreprises de fournir leur planning détaillé le plus rapidement possible.

3 Base de vie

Vu ce jour et accepté par les entreprises le local chauffé et équipé mis à la disposition des entreprises par la Maîtrise d'Ouvrage et servant de « base chantier ». ». La clé de ce local est à retirer chez Monsieur MOREAU domicilié à Beaumont (06.07.65.03.12)

4 Accès chantier

Il a été convenu que l'accès au chantier se fera exclusivement par le portail situé au fond du parc. Il donne sur une vaste plateforme où les entreprises pourront stocker et entreposer leur matériel durant le chantier. La fermeture de ce portail sera de la responsabilité des entreprises. Une chaîne avec cadenas sera à cet égard posée.

5 Branchement de chantier

L'entreprise Cesaro vérifiera la puissance du compteur figurant dans le local « base de vie » pour le branchement de chantier et du futur bâtiment. En cas de puissance suffisante, le branchement de l'atelier sur l'ouvrage EDF extérieur prévu actuellement sera abandonné au profit du branchement sur l'existant.

M. Wankin contactera les concessionnaires.

6 Préparation du terrain

L'abattage de 3 arbres est nécessaire pour la réalisation du projet, dont un arbre réservé pour le futur poteau intérieur de l'Atelier. La maîtrise d'œuvre contactera la semaine prochaine l'entreprise d'élagage. Ces travaux devront être achevés avant la fin du mois de janvier 2020. L'entreprise Cesaro procédera à l'implantation du bâtiment et à l'aménagement de la plateforme d'accès à partir du portail secondaire. L'architecte lui transmettra le plan Autocad d'implantation sur le fond de plan de géomètre. Les terrassements commenceront

par ceux nécessaires à la construction du bâtiment, avant ceux de l'aménagement extérieur.

7 Dossier EXE

Il a été convenu un délai d'un mois destiné à l'établissement des plans d'exécution et de notes de calcul correspondant au projet. L'entreprise PERDRAUX devra notamment produire plans et notes de calcul établis par un bureau d'étude mais aussi confirmer au Maître d'ouvrage la couverture par une assurance de son ouvrage en CLT.

Les entreprises fourniront le plus rapidement possible à l'entreprise Cesaro les descentes de charges. L'architecte lui transmettra les plans sous forme Autocad .

Plans et notes de calculs seront soumis au bureau de contrôle pour accord. Le dossier exécution sera présenté lors de la prochaine réunion de chantier fixée le 7 février 2020.

8 Echantillons

Vus ce jour les échantillons de pierre dont l'aspect n'est pas accepté. Monsieur Cesaro en présentera d'autres, dans des teintes plus blanches, correspondant aux images montrées ce jour. Il est demandé à l'entreprise de présenter les échantillons de la tôle colaminée (bandes de rives).

9 Réunions de chantier

Les réunions hebdomadaires de chantier se tiendront les VENDREDIS

10 Transmission de documents à la maîtrise d'œuvre :

Les documents DCE signés (originaux). Il est demandé à l'entreprise Cesaro de les compléter par le Cahier de détails et le descriptif.

PROCHAINE REUNION DE CHANTIER 7 FEVRIER 2020 à 14 heures à BEAUMONT

Réunion du CA du lundi 10 février 2020 (en présentiel, à Paris)

Hélène Gold, Jean-Pierre Jourdain, Sylvain Durrleman, Yves Bonneau.

Le but de ce dernier CA était de traiter de l'ordre du jour ci-dessous.

Ordre du jour :

- Point sur le chantier de Beaumont.
- Visionnage du film de Vincent Boujon.
- Point sur l'accord avec monsieur Moreau.
- Préciser les futures activités du Fonds de dotation.

- Nécessité d'un logo et d'une phrase type...
- Recensement et planification des travaux sur le domaine de Beaumont.
- élaboration de l'invitation pour l'inauguration de la Pièce.
- Question diverses.

Compte-rendu du CA :

- Lecture du compte-rendu de chantier rédigé par Iwona et Jean-Pierre M. Les travaux ont commencé et notre engagement financier, par un acompte auprès des entreprises, a été fait par Yves.
- Chaque semaine Iwona et Jean-Pierre se rendront sur place et nous feront parvenir un compte-rendu. Il leur est également demandé de prendre des photos afin de constituer un reportage.
- Le nom du fonds de dotation est « **L'atelier Max-Gold** ». Titre à déposer à l'INPI. (Yves se charge de cette démarche)
- Le visionnage du film de Vincent Boujon a donné satisfaction. Voir avec lui sur quel support il le parvenir...

Il faut désormais réfléchir :

- au déménagement-emménagement de la Pièce. Yves à l'idée d'une personne. Nous avons pris le parti de procéder mur par mur de façon à ne pas se retrouver devant une masse d'objets trop importante. A chaque déplacement-installation la présence d'un de nous est souhaitable avec, idéalement, celle de Marie Vicet. La fin de la construction est prévue pour la mi-juillet... Déménagement-emménagement courant août ???
- à l'établissement d'un logo et d'un papier à entête au nom du Fonds de dotation. Jean-Pierre a pris contact avec l'agence Perluette à Lyon et attend un devis...
- à des dossiers de communication présentant la future activité du Fonds de dotation. Jean-Pierre réunit des textes et en propose.
- à dresser une liste des institutionnelles où relais possible dans la Région afin de transmettre nos informations.
- à établir une liste des personnalités invitées pour l'inauguration de la Pièce, probablement courant septembre.
- à l'ensemble de travaux sur le domaine de Beaumont. Etablir des priorités. Il apparaît que l'aménagement de l'appartement situé dans la dépendance proche du parc (actuellement mise à disposition pour les entreprises), la remise en état de la salle avec les carreaux de verre, et la salle préparatoire à la visite de la pièce sont prioritaires. Prendre contact avec un architecte de la Région afin d'avoir une vision d'ensemble, une cohérence, des budgets et un échéancier. Yves pense à quelqu'un et doit communiquer ses coordonnées par mail.

Réunion exceptionnelle du CA le 18 mars 2020 (par mel), suite aux mesures de confinement strict décidées en France

Le CA prend connaissance du courrier qui lui est adressé par les 2 architectes en charge du chantier de Beaumont, reproduit ici :

*Iwona BUCZKOVSKA et Jean-Pierre MERLOT
A l'attention du Conseil d'Administration du FONDS DE DOTATION MAX GOLD*

Ivry le 17 mars 2020

Objet : Injonction de confinement et impact sur le chantier de Beaumont

Monsieur le Président, cher Jean-Pierre JOURDAIN,

Dans le cadre de la crise sanitaire que traverse le pays, le gouvernement a pris d'importantes mesures de confinement concernant les personnes mais aussi les entreprises et ce pour une durée indéterminée. La FFB Ile de France (Fédération Française du Bâtiment) vient d'inviter les entreprises de bâtiment et de travaux publics à cesser leurs activités en application de ces mêmes consignes gouvernementales. Ces mesures extraordinaires, inédites et générales nous obligent à vous tenir informé de leur impact sur le déroulement du processus opérationnel concernant le projet de « Pièce Max Gold » à Beaumont.

Alors qu'un ordre de service a été délivré à l'ensemble des entreprises le 10 janvier 2020, seule la plateforme d'accès au chantier a été réalisée par l'entreprise CESARO. Le retard dans l'engagement effectif du chantier proprement dit de construction résulte de l'entreprise PERDREAU qui a tardé à s'entourer d'un bureau d'étude et produire les calculs nécessaires à l'entreprise de gros œuvre notamment. Avant l'annonce de la pandémie et des mesures gouvernementales nous étions en voie de finalisation des détails techniques du projet et de la mise au point des plans d'exécution, ceux-ci étant en cours d'instruction par le bureau de contrôle DEKRA. L'entreprise CESARO avait finalisé ses plans d'exécution et de ferrailage, le chantier de terrassement et de gros œuvre devait s'engager le 17 mars 2020.

Alors qu'un cas suspect de COVID19 a été suspecté chez un membre du personnel de l'entreprise CESARO, en applications des consignes gouvernementales, les entreprises CESAR et PERDOUX nous ont informé que leurs activités étaient suspendues jusqu'à nouvel ordre. La décision d'arrêter l'activité opérationnelle des entreprises vient impacter directement le déroulement de ce chantier et introduit une inconnue majeure dans le planning d'exécution.

Dans ces conditions nous vous informons que le chantier sera interrompu pour une durée indéterminée. Il ne pourra reprendre que lorsque les mesures de confinement décidées par le gouvernement seront levées partiellement ou en totalité, sachant qu'aucun obstacle ne se présentera, dans ce cas, à la reprise immédiate des travaux.

Comme vous le comprendrez aisément, l'objectif d'une livraison de la « Pièce Max Gold » prévu initialement le 15 juillet 2020 ne pourra être tenu. Dans l'hypothèse où la levée du confinement interviendrait fin avril 2020, une livraison pourrait être envisagée fin septembre/octobre 2020, soit un décalage de deux à trois mois.

Sachez que nous assurerons, au cours de la période de neutralisation, un contact régulier avec les trois entreprises en charge des travaux et prendrons toutes les dispositions nécessaires afin qu'elles se mobilisent dès la levée même partielle des mesures de confinement.

Nous tiendrons le Conseil d'Administration du Fonds de dotation Max Gold régulièrement informés de l'évolution de la situation. Dans l'attente d'un retour à un contexte sanitaire normal. Nous vous prions d'accepter nos plus cordiales salutations.

Jean-Pierre MERLOT

Iwona BUCZKOWSKA

Le CA prend acte de cette interruption du chantier, et constate que le retard du projet ne peut être estimé avec certitude à cette date. Le CA recommande aux architectes et à leurs entreprises prestataires de prendre les mesures les plus strictes pour la protection de la santé de leur personnel

Réunion du CA du 22 juin 2020

Hélène Gold, Jean-Pierre Jourdain, Sylvain Durrleman, Yves Bonneau.

Le CA se réunit pour statuer sur les points suivants :

1. Rapport d'activité du Fonds de Dotation pour 2019
2. Bilan Financier du Fonds de Dotation pour 2019
3. Questions diverses

Le CA adopte à l'unanimité les résolutions présentées.

Conseil d'Administration du lundi 12 octobre 2020.

Hélène Gold, Jean-Pierre Jourdain, Sylvain Durrleman

Yves Bonneau (par téléphone)

Invitée : Cécile Bonneau

Ordre du jour :

1. Point sur les finances.
2. Evolution du chantier de l'Atelier (peut-être terminé mi-novembre, retard possible avec les gradins en pierre.)
3. Choix arrêté des tuiles vernissées avec une inversion des couleurs : vert pour les trois puits de lumière, bleu pour le mur d'entrée de l'Atelier.
4. Rapport d'activités 2019
5. Assurance dommage d'ouvrage (Iwona assure que tous les documents ont été transmis)
6. Envisager une percée du muret qui entoure le château pour faciliter la liaison avec l'Atelier. La toiture du corps de ferme est dans un état critique. Il a été demandé à l'entreprise Perdoux de poser une bâche afin de limiter les dégâts (humidité) ; de remplacer quelques tuiles qui manquent sur une autre toiture et de déboucher les gouttières qui éclatent actuellement (bouchons de feuilles).

Les prochaines étapes :

- déménagement et installation des pièces de l'Atelier. Trouver les personnes à qui confier cette tâche délicate.
- établir un document de communication présentant l'Atelier Max-Gold et son ambition.
- réunir chez Hélène le CA et le Comité de suivi afin de marquer la fin du chantier.
- prévoir un moment convivial pour la fin des travaux à Beaumont avec les architectes et les entreprises.
- aménager l'appartement, anciennement occupé par monsieur Moreau, qui deviendrait le lieu d'habitation d'une personne assumant une fonction de gardiennage. Deux personnes ont été approchées : l'actuelle femme de ménage (Madame Christine Thierry) ; la femme de ménage de Jacqueline Bonneau
- aménager un appartement pour rendre effective notre volonté de recevoir des résidents.

Points généraux :

constitution d'un fichier regroupant :

- Institutions politiques, culturelles
- Universités, Grandes écoles d'art et d'artisanat, associations (La Source, Gérard Garouste)
- Personnalités relais
- Presse

Compte-rendu

- **POINT SUR LES FINANCES** La somme actuellement sur le compte courant est de 117 511,08 euros à quoi s'ajoute trois bons de caisse d'une valeur de 50 585,83 et deux de 50 240,59 euros. Prévoir un point sur les sommes déjà versées aux entreprises et sur celles restant à leur verser.
- **CHANTIER DE L'ATELIER** - Peut-être terminé mi-novembre, avec un retard possible engendré par les gradins en pierre. Cet éventuel retard est dû à deux facteurs : l'entreprise Cesaro n'a pas l'expérience de cette qualité de pierre et une période pluvieuse est à craindre...
- Choix arrêté des tuiles vernissées avec agencement des couleurs modifié : vert pour les trois puits de lumière, bleu ET vert pour le mur d'entrée de l'Atelier.
- Le rapport d'activités 2019 est en cours de rédaction, avec un peu de retard dû à la Covid19.
- Assurance dommage d'ouvrage : tous les documents ont été transmis par Iwona, l'assurance va enfin devenir effective.
- Nécessité d'une percée du petit muret qui entoure le château afin de faciliter la liaison entre le château et l'Atelier. Hélène, Sylvain et Jean-Pierre ont donné leur accord. Envoyer à Yves un plan pour qu'il puisse se rendre compte plus concrètement que par téléphone.
- La toiture du corps de ferme est dans un état critique. Il a été demandé à l'entreprise Perdoux de poser une bâche afin de limiter les dégâts (humidité) ; de remplacer quelques tuiles qui manquent sur une autre toiture et de déboucher les gouchères qui éclatent actuellement (bouchons de feuilles).
- **ASSOCIATION de CECILE BONNEAU AUC TRAVUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** Cécile Bonneau, à compter de ce jour, devient trésorière adjointe.
- **PROCHAINES ETAPES** : - Déménagement et installation des pièces de l'Atelier de Chaingy vers celui de Beaumont. Trouver les personnes à qui confier cette tâche délicate. Pourquoi pas des étudiants ? constituer deux équipes : une pour le décrochage et l'emballage, l'autre pour l'installation (activité qui demande des compétences en bricolage). Ces installations ne pourront se faire sans la présence d'un ou de plusieurs membres du CA. Jean-Pierre se porte candidat. Penser aussi à l'éventuelle présence de Marie Vicet, tout au moins pour le début...
- Établir un document de communication présentant l'Atelier Max-Gold et son ambition. Jean-Pierre s'y engage. Il va sélectionner des textes déjà existants et écrire sur l'identité du Fonds, il a également demandé à Iwona quelques lignes sur son projet architectural. Ces lignes pourraient être accompagnées d'un extrait (fort élogieux) trouvé dans une revue d'architecture à propos de son travail d'architecte.
- Réunir chez Hélène le CA et le Comité de suivi afin de marquer la fin du chantier. Il faut arrêter une date et préparer un petit document avec des photos du chantier, remis à chacun. - Prévoir un moment convivial pour la fin des travaux à Beaumont avec les architectes et les entreprises.
- Aménager l'appartement, anciennement occupé par monsieur Moreau, qui deviendrait le lieu d'habitation d'une personne assumant une fonction de gardiennage. Deux personnes ont été approchées
- Aménager un appartement pour rendre effective notre volonté de recevoir des résidents. Profiter de la présence de Iwona et Jean-Pierre pour estimer l'ampleur de ces deux aménagements d'appartements. Puis se tourner vers les entreprises, obtenir des devis, envisager un emprunt auprès de notre banque.
- **POINTS GÉNÉRAUX** : Chacun doit puiser dans ses connaissances et transmettre les coordonnées à Jean-Pierre afin de constituer un fichier : .institutions politiques, culturelles .universités, Grandes écoles d'art et d'artisanat, associations (La Source, Gérard Garouste) .personnalités relais .presse .Jean-Pierre a eu connaissance de l'association créée par Gérard Garouste (plasticien connu et reconnu). Elle se propose de mettre un artiste de premier ordre en relation avec un groupe (pas plus de 10) de jeunes de en difficultés (scolaires, sociales...) et cherche pour cela des lieux d'accueil. Pour une première résidence de l'Atelier Max-Gold ne serait-ce pas là une belle ouverture ? Cette association a déjà plusieurs années et de nombreuses expériences... Alimenter notre réflexion par la lecture du livre autoportrait de Gérard Garouste en livre de poche « l'Intranquille ».

Conseil d'Administration du 13 novembre 2020 (par mel)

Compte-rendu de la visite à Beaumont du 12 novembre (JP Jourdain)

La visite d'hier à Beaumont a permis d'aborder différents points que voici :

- un réhaussement des marches est nécessaire afin d'assurer aux personnes de petite taille une bonne vision plongeante dans l'Atelier. Le principe a été trouvé et est en cours de chiffrage chez Cesaro.
- le bois de la toiture travail, ce qui inquiète Durand qui craint pour les vitrages. L'ingénieur nous assure qu'il n'y a rien d'anormal et pas de quoi s'inquiéter. Par mesure de sécurité j'ai demandé à la personne responsable du Bureau de contrôle (qui était présente hier) de nous donner, au regard des calculs de l'ingénieur, son avis que pour l'heure nous attendons.
- La pose de l'étanchéité de la toiture ne donne pas satisfaction. L'entreprise en convient. La solution est trouvée et sera mise en place au plus vite.
- La pose des pierres avance. Les ouvriers travaillent avec goût et soin si bien que le résultat est du plus bel effet.(photos sur un autre mail).
- le terrassement de la pente devant l'Atelier commence la semaine prochaine.
- Perdoux n'a toujours pas posé la bâche sur la toiture du corps de ferme, ni remplacé les quatre tuiles manquantes. Je lui ai exprimé mon étonnement et notre mécontentement alors que nous avons réglé les 30% du devis. Il m'assure que cela sera fait la semaine prochaine. (à suivre) Par contre le nettoyage des gouttières a été fait ainsi que le changement des tuyaux qui descendent le long des murs.

Voilà chers amis, je suis reparti avec le sentiment que nous tenons-là une réalisation singulière, pertinente et belle. Il me faudra certainement retourner sur le chantier courant décembre pour le choix de l'éclairage (chaud ou froid).



Compte-rendu d'un séjour à Beaumont du Président du CA les 10 et 11 décembre 2020.

Ce séjour en solitaire m'a permis de participer à la réunion de chantier du jeudi matin (déplacée au dernier moment à vendredi). Je suis resté jusqu'au soir du vendredi afin de choisir l'effet lumière (chaud ou froid) dans l'Atelier. Cela m'a permis de : respirer le lieu, de déambuler dans les espaces que l'on pourrait réserver à la résidence, d'évaluer l'ampleur des tâches à venir, de prendre rendez-vous avec Monsieur Moreau puis Madame Thierry.

Monsieur Moreau. Pour mémoire : nous lui avons proposé il y a quelques mois un salaire de 180 euros par mois, toute l'année, afin de bénéficier de son regard et de ses alertes quant au domaine de Beaumont. Ce salaire aurait été porté à 300 euros le temps du chantier (sept mois) pour cause de dérangement journalier (ouverture et fermeture du domaine, surveillance de l'état des lieux, mise en place des alarmes). Il a tardé à nous répondre. Afin de le dédommager de son investissement, il nous avait demandé s'il pouvait, dans un premier temps, prendre le bois de chauffe stocké dans la grange, nous avons donné notre accord. Aujourd'hui il accepte (enfin !) d'être rémunéré à la hauteur de 180 euros nets par mois (sans doute porté par nous à 200 euros). Le chantier étant sur sa fin et sa réponse tardive nous sommes convenus de notre accord sur ce point.

Madame Thierry. Son travail de femme de ménage est tout à fait probant. Chaque pièce est soigneusement entretenue et les multiples objets sont dépoussiérés et mis en valeur. Deux heures de plus, afin de pouvoir faire les vitres, les poutres, ne serait pas de trop pour elle ... Compte-tenu de l'ampleur du bâtiment cette demande me paraît justifiée. Pouvons-nous y répondre ? Là encore penser à un geste de fin d'année... Par ailleurs elle est potentiellement intéressée par le poste de gardienne, aussi aurait-elle souhaité visiter l'ancien logement occupé par monsieur Moreau. Malheureusement les clés du portail sont détenues par l'entreprise Perdoux qui a omis de nous les remettre (le problème sera réglé dans la semaine).

-Le corps de bâtiment en L, qui fait face à la demeure principale, serait celui destiné aux futurs résidents tant sa cohérence est naturelle : un appartement à remettre à neuf, une salle d'exposition (ou de conférence) en très bon état, deux grands espaces également en très bon état, (actuellement un sert de garage l'autre d'entrepôt d'objets) il suffirait de les vider et nettoyer pour qu'ils deviennent des ateliers...

-L'entreprise Perdoux, a terminé les travaux demandés (pause des bâches, nettoyage et remplacement de gouttières). Je lui ai demandé un devis pour un nettoyage des gouttières du bâtiment potentiellement réservé aux futurs résidents. Il faut aussi s'intéresser à une partie de la toiture qui, curieusement, n'est pas homogène. Une moindre surface est en tuiles (aujourd'hui recouverte de mousse) alors que l'ensemble, plus vaste, est en ardoises... Par ailleurs la grange a souffert de la chute d'une branche du cerisier, la gouttière est endommagée...

-Réunion de chantier : Il a longuement été question de la toiture et du problème de la Flèche (travail du bois). Malgré les deux réponses écrites de l'ingénieur affirmant que tout est normal, Durand (le vitrier) n'est pas rassuré et souhaite l'installation de piliers de sécurité. J'ai exprimé ma surprise face à une telle insistance : pourquoi mettre en doute les conclusions d'un ingénieur ? Si la connaissance artisanale d'un vitrier est respectable ne devrait-elle pas s'incliner face à des calculs précis ? Pour ne

pas bloquer le rapport nous allons tout de même soumettre à l'ingénieur les propositions de Durand... A suivre...

-Le chantier : le travail de pose des pierres est toujours aussi soigné. La pente qui descend vers la Pièce est désormais creusée donnant plus de présence à l'Atelier. Il faudra regazonner le terrain et élaguer un peu plus le noyer dont les coques de noix, en tombant, provoquent de fortes salissures sur les arrêtes du toit.

-Fonctionnement : problème avec la chaudière qui ne tourne bien qu'à régime élevé, son régulateur semble fatigué. Problème avec la douche dans la salle de bains d'Hélène qui ne marche que si l'on tire de l'eau chaude (impossible d'avoir de l'eau tiède ou froide). L'achat d'un escabeau assez haut est indispensable d'après monsieur Moreau, ne serait-ce que pour changer les ampoules électriques. Acquérir également une « tête de loup » télescopique afin de pouvoir atteindre le coin des murs.

-Lumière dans l'Atelier : Celle pour la nuit serait obtenue par de longs tubes de la longueur du mur placés sous les baies vitrées de gauche et de droite, et par deux « spots » fixés sur la poutre. A cela s'ajoute les lampes d'intérieur appartenant au mobilier de la Pièce. Après essai (en présence de Jacqueline B., Jean-Pierre M., Iwona B.) c'est la lumière chaude qui a été retenue, avec une interrogation quant à la nécessité des deux « spots » (un seul pourrait suffire ? avec commandes indépendantes ?) ... Pour rappel ce sont les trois puits de lumière du toit qui diffuseront dans la journée la lumière naturelle.

2.2 Comité consultatif

La mise en place d'un comité consultatif est obligatoire dès lors que la dotation dépasse 1 million d'euros (article 2 du décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation). La dotation initiale du Fonds Max Gold dépasse 1 million d'euros en valeur, mais est essentiellement constituée de biens immobiliers inaliénables, et les revenus immobiliers afférents sont, à l'issue de ce premier exercice, largement au-dessous de cette limite de 1 million d'euros. Le CA a néanmoins souhaité la création d'un Comité Consultatif dès l'année 2015 afin de bénéficier de ses conseils sur le développement de la stratégie du Fonds Max Gold.

- Le Comité Consultatif est composé des quatre personnes suivantes, nommées pour une durée de 4 années renouvelable :
 - Mr. Flavien Moglia, Administrateur du Ballet de l'Opéra de Paris
 - Mr. Joël Hüthwohl, Directeur des Arts et Spectacles à la BnF
 - Mr. Jean-Pierre Merlot, Urbaniste
 - Pr. Thierry Dufrêne, Historien d'Art, chargé des Relations Internationales de l'INHA et Commissaire de nombreuses expositions
- Le Comité Consultatif assiste le conseil d'administration dans la définition de la politique d'investissement du fonds de dotation. L'assistance au conseil d'administration comporte notamment l'examen des questions sur lesquelles le conseil sollicite son avis. Le Comité Consultatif suit la mise en œuvre de la politique d'investissement du fonds. Il est associé, en tant que de besoin, aux réunions du conseil d'administration, sans voix délibérative. Il alerte le conseil d'administration sur les évolutions ou les situations qui lui paraissent préoccupantes.
- Outre la bonne gestion et l'investissement prudent des fonds disponibles, les autres questions importantes sur lesquelles le Comité Consultatif sera consulté incluent notamment :

- Projet architectural de reconstruction de « La Pièce » de Max Gold sur le site de Beaumont
- Transfert de l'œuvre de Max Gold dans cette nouvelle construction, afin de l'ouvrir à la visite
- Entretien et préservation de la propriété de Beaumont
- Animation culturelle autour de l'«Atelier Max Gold »

2.3 Autres organes de gouvernance

Le Fonds Max Gold n'a pas à ce jour d'autres organes de gouvernance. Il est envisagé dans le futur la création d'un Comité Scientifique destiné à aider le CA dans ses réflexions et ses choix sur les projets culturels précis à conduire au sein du Fonds Max Gold, et permettant de servir de relais au sein des communautés académiques, culturelles et artistiques avec lesquelles le Fonds Max Gold souhaite développer ses projets.

3. Rapports du fonds avec les tiers

3.1 Les actions de communication menées par le Fonds Max Gold

Une plaquette présentant le Fonds Max Gold est actuellement à l'étude, ainsi que la création d'un logo. Le Fonds ne dispose pas aujourd'hui d'un site internet. Un film « La Pièce » a été réalisé en 2019.

3.2 Liste des partenaires du Fonds Max Gold

Le Fonds Max Gold n'a réalisé aucune manifestation avec un partenaire au cours de ce premier exercice, et n'a à ce jour pas de partenaire pressenti. Le Conseil d'Administration cible actuellement les partenaires avec lesquels il serait susceptible d'envisager dans le futur des actions communes.

3.3 Les actions de prospection de donateurs menées par le Fonds Max Gold

Le Fonds Max Gold n'a mené aucune action de prospection de donateurs au cours de l'exercice.

4. Liste des actions d'intérêt général financées par le Fonds Max Gold et indication de leurs montants

Au cours de ce premier exercice dévolu à la préparation de son Projet Culturel, le Fonds Max Gold n'a pas encore financé d'action d'intérêt général.

5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation¹

Sans objet : le Fonds Max Gold n'a procédé à aucune redistribution.

6. Compte d'emploi des ressources

Sans objet : le Fonds Max Gold ne fait pas appel à la générosité publique.

7. Liste des libéralités reçues

Au-delà de la dotation initiale consentie par la fondatrice lors de la création du Fonds Max Gold, aucune libéralité n'a été reçue au cours de l'exercice 2020.

¹ Il s'agit des personnes morales à but non lucratif utilisant les redistributions versées par le fonds de dotation dans l'accomplissement de leurs œuvres et de leurs missions d'intérêt général (v. I de l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie).

ANNEXE
Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 mai 2021

FONDS DE DOTATION MAX GOLD
SIEGE SOCIAL 1, Rue du Château « Beaumont » 45190 CRAVANT
SIRET 809 702 459 000 11

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 mai 2021

Madame Hélène GOLD, en sa qualité de fondatrice, Messieurs Jean-Pierre JOURDAIN, Sylvain DURRLEMAN, Yves BONNEAU, administrateurs, se sont réunis le 23 mai deux mille vingt et un à 14 heures à Beaumont (Loiret), en vue de statuer sur les points suivants :

4. Rapport d'activité du Fonds de Dotation
5. Bilan Financier du Fonds de Dotation
6. Questions diverses

La réunion est présidée par Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN ès qualité.

Après échanges de vues, il est procédé au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, après lecture et discussion du Rapport d'Activité du Fonds de Dotation Max Gold pour l'exercice 2020, considère qu'il rend compte de façon sincère et complète des activités du Fonds pendant la période considérée, et l'approuve.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, après lecture et revue, approuve le Bilan Financier de l'exercice 2020 préparé par les Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Signé, le 23 mai 2021

Jean-Pierre Jourdain (Président)
Hélène Gold (Fondatrice)
Yves Bonneau (Trésorier)
Sylvain Durrleman (Secrétaire Général)